

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

Les données ci-dessous indiquent clairement la popularité croissante de ce programme tant auprès des enfants . . . que de leurs parents: a) 1984 - 557 782; b) 1985 - 597 000; c) 1986 - 664 591; d) 1987 - 775 351.

LES CONTRÔLES POUR DÉTERMINER LA TENEUR EN PERCHLOROÉTHYLÈNE

Question n° 333—M. Caccia:

1. Le gouvernement effectue-t-il des contrôles pour déterminer la teneur en perchloroéthylène de l'huile d'olive, du chocolat et des produits à base de cacao et, dans l'affirmative, a) quelle est la fréquence de ces contrôles, b) à quelles dates ont été faits les trois derniers contrôles, c) qui effectue ces contrôles?

2. A la connaissance du gouvernement, a-t-on déterminé, au Canada et au États-Unis, le niveau admissible de perchloroéthylène pour l'huile d'olive, le chocolat et les produits à base de cacao et, dans l'affirmative, a) ces niveaux ont-ils déjà été dépassés, et, dans l'affirmative, (i) quand (ii) par qui, b) quelles mesures sont prises quand ces niveaux sont dépassés?

L'hon. Jake Épp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a), b) et c) La Direction générale de la protection de la santé ne pratique pas la recherche du perchloroéthylène dans l'huile d'olive et les produits chocolatés et cacaoisés. Les analyses effectuées en avril 1988 par la *Food and Drug Administration* des États-Unis se sont toutes révélées négatives. La Direction générale communique régulièrement avec la *Food and Drug Administration*, qui l'informerait de tout résultat positif éventuel.

2.a) (i)(ii) et b) Ni le Canada, ni les États-Unis ne prévoient de concentrations admissibles de perchloroéthylène dans les denrées alimentaires.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, si les questions n° 273 et 308 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents pourraient être déposés immédiatement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre que les questions n° 273 et 308 soient réputées transformées en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Question n° 273—M. Redway:

Depuis le 4 septembre 1984, le Secrétariat d'État a-t-il accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative, auxquels et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU D'AMÉLIORATION DE ROUTES

Question n° 308—M. Epp (Thunder Bay—Nipigon):

En a) 1980, b) 1981, c) 1982, d) 1983, e) 1984, f) 1985, g) 1986, h) 1987, le gouvernement a-t-il dépensé des fonds pour la réalisation conjointement avec des gouvernements provinciaux, de travaux de construction ou d'amélioration de routes et, dans l'affirmative, pour chaque province, (i) à quelles dates (ii) quels ont été les montants de ces dépenses?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Hawkes: Je demande que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 mai, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat pour un certain nombre de raisons. Premièrement, la circonscription de Brampton—Georgetown est à proximité de l'aéroport international de Toronto. Un grand nombre d'employés d'Air Canada demeurent donc dans ma circonscription. Au fil des années, ces employés et les divers comités que le personnel et les syndicats ont formés m'ont présenté des instances en faveur de la privatisation d'Air Canada. Les dirigeants syndicaux en ont discuté avec moi dans mon bureau et ils m'ont fait part de leurs inquiétudes à cet égard. Toutefois, bon nombre des travailleurs qui sont venus me voir, ou qui se sont entretenus avec moi dans ma circonscription, à l'occasion de rencontres fortuites dans la rue, m'ont signalé de manière on ne peut plus claire qu'ils étaient absolument ravis de la décision du gouvernement de privatiser Air Canada en vertu du projet de loi C-129 à l'étude aujourd'hui.

Je dois avouer que je suis moi-même enchanté de l'initiative du gouvernement à ce sujet. Je pense que la plupart des collègues reconnaîtront que, en notre qualité de députés à la Chambre des communes, nous sommes appelés à voyager énormément et que nous avons la possibilité d'emprunter de nombreuses compagnies aériennes dans le monde. A titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à présent de secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur, j'ai eu l'honneur de représenter le Canada un peu partout sur la planète. J'estime que c'est un privilège que de pouvoir voyager à bord de nombreuses compagnies aériennes.